



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Affaires Juridiques  
et Institutionnelles**

Pôle Affaires Juridiques

**Affaire suivie par**  
[daji.delegations@univ-tlse3.fr](mailto:daji.delegations@univ-tlse3.fr)

**Décision n°2025\_OR\_060**

**UNIVERSITÉ  
DE TOULOUSE**

**Délégation de signature**

## LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1, L.712-2, L.714-1, D.714-93 à D.714-106 et R.719-79 ;

Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts du service commun jardin botanique et collections scientifiques ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;

Vu la nomination de Madame Nathalie Sejalon-Delmas en tant que directrice du service commun jardin botanique et collections scientifiques (JBCS) de l'Université de Toulouse.

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Madame Nathalie Sejalon-Delmas, directrice du service commun jardin botanique et collections scientifiques, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

#### 1.1 Domaine financier

Centre de responsabilités budgétaires	Centres financiers
N2_112 SCECCP (JBCS)	Tous

- engagements juridiques de dépenses de fourniture, de service, de travaux, de personnel (vacations et heures complémentaires) et de mission, inférieurs à 50 000 € HT par acte, après vérification de la disponibilité des crédits et de la régularité de l'achat pour le centre de responsabilités budgétaires ci-dessus ;

- certifications et liquidations du service fait (états de frais de déplacement, factures, état des heures complémentaires et vacations) de ce même centre de responsabilités budgétaires ;

- certifications de l'acquisition du droit pour les recettes de ce même centre de responsabilités budgétaires.

#### 1.2 Domaine de la gestion des personnels du service

- actes concernant les personnels fonctionnaires, contractuels et auxiliaires affectés au service excepté ceux dont la directrice est personnellement bénéficiaire :

- les ordres de mission des personnels placés sous son autorité ;
- les autorisations d'absence et de congés annuels des personnels placés sous son autorité ;
- les vérifications et constatations de l'exécution du service fait (heures et obligations de service) ;
- les conventions de stage et d'accueil dans le service ;
- les actes relatifs à la gestion des horaires, des plannings de travail et des modalités de travail.

## **Article 2**

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

## **Article 3**

Toute subdélégation de signature est prohibée.

## **Article 4**

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux du service commun jardin botanique et collections scientifiques et sur le site internet de l'université.

## **Article 5**

Le directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 09/04/2025

La délégante,  
La présidente de l'Université de Toulouse,

La délégataire,  
La directrice du service commun jardin  
botanique et collections scientifiques,

Odile Rauzy

Nathalie Sejalon-Delmas

